

Dépistage Néonatal de la Surdité en Auvergne Rhône-Alpes 	URPHE (UNION RHÔNE-ALPES POUR LA PRÉVENTION DES HANDICAPS DE L'ENFANT)	Emission 08/09/2025 Rédaction : URPHE
Fiche de poste de coordinateur médical régional pour le dépistage néonatal de la surdité		

Contexte

Dans le cadre de l'organisation régionale de la politique de santé en périnatalité, nous créons un **poste de coordinateur médical du dépistage auditif néonatal (DNS) en région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA), financé par l'Agence régionale de santé**. Cette mission de coordination médicale du programme de dépistage auditif néonatal en région AuRA est portée par l'association URPHE, opérateur régional du programme national de dépistage de la surdité néonatale. Elle s'inscrira dans les missions fonctionnelles du Dispositif spécifique régional périnatalité (DSRP) lorsqu'il sera finalisé. L'URPHE assure en tant que porteur du financement régional, la fonction d'employeur, avec le recrutement du collaborateur et sa rémunération, sous couvert de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, tiers financeur.

Grandes orientations et finalité

La mise en place d'une coordination médicale régionale du programme national de dépistage vise à conforter le pilotage et la coordination régionale du DNS en AURA.

La coordination médicale doit permettre d'améliorer les pratiques avec des objectifs de :

- D'harmonisation du dépistage audiométrique sur le territoire régional, tenant compte des particularités locales et de publics vulnérables.
- D'harmonisation des procédures respectueuses du droit des patients, quelles que soient les modalités de naissance
- Suivi et d'amélioration des indicateurs épidémiologiques et des indicateurs d'efficience et de qualité du dépistage,

Missions

Missions principales

- Pilotage et coordination régionale du DNS tel qu'il est défini par la loi.
- Le dépistage auditif néonatal s'étend au dépistage ciblé de l'atteinte congénitale par le CMV.
- Analyse et évaluation des indicateurs soit régionaux, soit par réseau et par maternité
- Elaboration d'un rapport annuel d'activités du dépistage
- Mise en œuvre d'évaluations des pratiques professionnelles
- Identification des points de vigilance et accompagnement des établissements et des professionnels à l'amélioration des pratiques
- Animation du Groupe de travail régional Dépistage Néonatal de la Surdité en Auvergne Rhône-Alpes et suivi des projets et actions

Missions complémentaires

- Elaboration si besoin d'un nouveau cahier des charges régional et/ou de procédures et mise à jour des documents existants
- Mise en place si besoin des nouvelles définitions des indicateurs et des modalités d'extraction
- Mise en lien des CEAE avec les coordinations territoriales des RSP
- Adaptation si besoin de documents d'information pour les parents (plaquette, capsules vidéo, ...)
- Contribution à l'information des professionnels (établissements, libéral, PMI, structures) sur les évolutions principales, en lien avec les coordinations territoriales des RSP
- Soutien médical aux équipes URPHE (traitement des cas particuliers, liens avec les établissements, les professionnels libéraux ou de PMI et les centres experts de l'audition de l'enfant (CEAE), en charge de la phase diagnostique du programme.
- Collaboration aux extractions des indicateurs (liens avec l'équipe administrative et informatique)
- Lien avec le groupe de travail régional des psychologues « Psy-AuRA Bébés Sourds », pour l'Accompagnement du bébé sourd et de sa famille, du dépistage au parcours de soins.
- Lien avec les organisations nationales, et notamment la Fédération française des acteurs du dépistage auditif néonatal (FFADAN), et adaptation :
 - des programmes d'information et sensibilisation des acteurs de terrain (professionnels testeurs), et mise à disposition de supports de formation et/ou organisation directe de séances présentielles ou en webinaire
 - mise à disposition des informations en ligne, sur les sites internet existants (sites des RSP) ou à créer : page sur le site du DSRP, site spécifique URPHE ou création d'un site-portail régional du dépistage néonatal...

Liens avec les RSP

- Le coordinateur médical régional définit avec les coordinations des réseaux de périnatalité (RSP) et le Copil du Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) lorsqu'il sera défini par l'ARS, la place de chacun et les missions précises dévolues aux acteurs de proximité (acteurs de terrain, coordination des RSP)
- Le coordinateur médical du dépistage soutient les coordinations des RSP dans leurs liens avec les CEAE

Liens avec le pilotage national du programme de dépistage de la surdité

- Le coordinateur médical régional contribue au rendu annuel des indicateurs et d'autres demandes des pouvoirs publics.
- Il assure la fonction de représentant régional au sein de la FFADAN
- Il contribue activement dans la mesure de ses possibilités aux travaux nationaux (groupes de travail FFADAN, le cas échéant HAS, DGS/DGOS)

Liens avec l'équipe URPHE

- Le coordinateur médical régional appartient à l'équipe URPHE régionale, ses missions s'étendent aux antennes de Lyon et de Grenoble
- Il est en lien étroit avec le président, le bureau et les coordinatrices administratives du dépistage sur les deux antennes, disponible pour les deux antennes.
- Il est en lien avec l'informaticien gérant la base de données, notamment en ce qui concerne les modalités et procédures d'extraction pour la construction des indicateurs annuels

Vie de l'association URPHE

- Le coordinateur médical régional est membre du Conseil d'administration de l'association, mais ne peut être membre du bureau
- Le coordinateur médical régional assiste aux réunions des instances associatives avec voix consultative.

Liens avec le DSRP et l'ARS

- Le coordinateur médical régional rédige un rapport annuel d'activité du dépistage (en lien avec les équipes administratives de l'URPHE) destiné au DSRP et à l'ARS
- Il apporte au DSRP sa contribution pour la thématique
- Il propose au Copil DSRP les axes d'amélioration en lien avec le pilotage du programme
- Il discute avec le Copil DSRP les projets et la prospective sur la thématique

Liens avec les CEAE

- Le coordinateur médical régional est en lien avec les CEAE, qui sont associés, dans le cadre du groupe de travail régional DNS, à la construction des projets et à l'harmonisation régionale des procédures
- Le coordinateur médical régional transmet aux CEAE les indicateurs pertinents qui sont discutés en groupe de travail régional

Autres liens

- Le coordinateur médical régional veille à inclure l'ensemble des acteurs concernés par le programme, notamment par une invitation à participer au groupe de travail régional
- Les acteurs peuvent comprendre des structures médico-sociales ou médico-éducatives (CAMSP spécialisé, SAFED, INJS...), et des associations d'usagers, représentants de parents de nouveau-nés en maternité, ou représentants de parents d'enfants sourds etc.
- Le coordinateur médical régional est en lien avec le coordinateur médical du CRDN pour l'articulation avec le dépistage néonatal biologique, et la construction le cas échéant de projets ou actions communs.
- Au titre de ses missions de communication en direction des professionnels, le coordinateur médical peut être sollicité par le comité scientifique du congrès régional Perinat'AuRA, et peut proposer des contributions aux Journées annuelles

Travaux

- Le coordinateur médical régional peut encadrer des travaux scientifiques (mémoires, thèses) et contribuer à des études sur la thématique du programme de dépistage
- Tout projet dans ce sens est discuté et soumis à l'accord préalable du bureau de l'URPHE

Organisation, horaires, rémunération

- **Poste à pourvoir : 0,1 ETP annuel, avec prise de fonction possible au 1/01/2026**
 - La quotité de travail pourra être réévaluée après 6 mois d'activité.
 - Ce poste est placé sous la responsabilité de l'association URPHE et de son président et financé par l'URPHE.
 - Il a vocation à être pérenne et s'inscrit dans le cadre de la constitution à venir du Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité, sous la responsabilité de l'ARS.
- **La rémunération est basée sur la grille en vigueur de PH, sur un échelon moyen.**
- Les déplacements nécessaires auprès des équipes des antennes URPHE de Lyon-Bron et Grenoble, les déplacements occasionnels auprès des équipes des Centres experts de l'audition de l'enfant (CEAE) de la région AuRA ainsi que les déplacements pour participation aux évènements régionaux et nationaux autour du dépistage auditif néonatal seront dédommagés après accord de l'ARS et du bureau de l'URPHE.

Compétences requises

- Médecin titulaire d'un diplôme de spécialité en Pédiatrie, ORL, Santé Publique ou Médecine Générale
- Connaissance du dépistage néonatal et de son organisation nationale et régionale
- Connaissance des acteurs des parcours du dépistage néonatal de la surdité
- Intérêt pour le champ de la périnatalogie et du handicap
- Aisance rédactionnelle : bilans d'activité, comptes-rendus de réunions ;
- Aisance dans les outils bureautiques habituels, et les outils de télé travail ;
- Disponibilité et adaptabilité, dynamisme, rigueur ;
- Respect du secret professionnel, discrétion ;
- Aptitude au travail en équipe et en réseau
- Aptitude au travail en autonomie en distanciel et sur plusieurs sites

Délai de réponse : 30/11/2025

Contact :

Professeur Hugues PATURAL, Président de l'URPHE

Secrétariat de Réanimation Néonatale, Bâtiment E, Hôpital NORD, CHU de Saint-Etienne, 42055 SAINT-ETIENNE Cedex

Tél : 04 77 82 85 42

Mail : hugues.patural@chu-st-etienne.fr